l e t t r e

Observatoire du développement durable de Corse

lettre d'information n°22
février 2019

Empêcher la Corse de brûler... Comment ?

« La Corse brûle, parce qu'elle est combustible et qu'on y met le feu ».

La forte déprise agro-pastorale liée à l'exode rural depuis le début du XXème siècle, a conduit progressivement à une **fermeture des milieux entraînant une forte combustibilité,** mais aussi une diminution de la biodiversité, de la diversité paysagère.... Il y a 150 ans (1868) la forêt occupait 154 000 ha soit 18% du territoire. Aujourd'hui, elle occupe environ 500 000 ha soit 58% du territoire. Sa superficie a été multipliée par 3 ! **Les milieux autrefois « ouverts » ont donc régressé très fortement au profit de la forêt.** Ils ne représentent plus qu'environ 40% du territoire dont 10% de terres agricoles (*Carte d'état-major de la Corse (1864-1866). Occupation du sol et première analyse des forêts anciennes, C. Panaiotis et Al, 2017*). Le risque incendie est donc présent partout en Corse du fait de cette forte combustibilité des milieux notamment en été ou lors de périodes de sécheresse marquées et du fait de **causes de mises à feu multiples mais très majoritairement d'origine humaine.**

Mais depuis le début des années 80, **les politiques de prévention et de lutte** se sont mises progressivement en place et ont eu incontestablement des résultats significatifs en terme de diminution du nombre de départs de feu et des surfaces moyennes parcourues même si le risque de « méga » feu existe toujours.

Depuis 1981, les feux ont parcouru plus de 250 000 ha soit près d'1/3 de la superficie de la Corse. Entre les périodes 1981-1990 et 2007-2016, la surface totale brûlée a été divisée par 8.

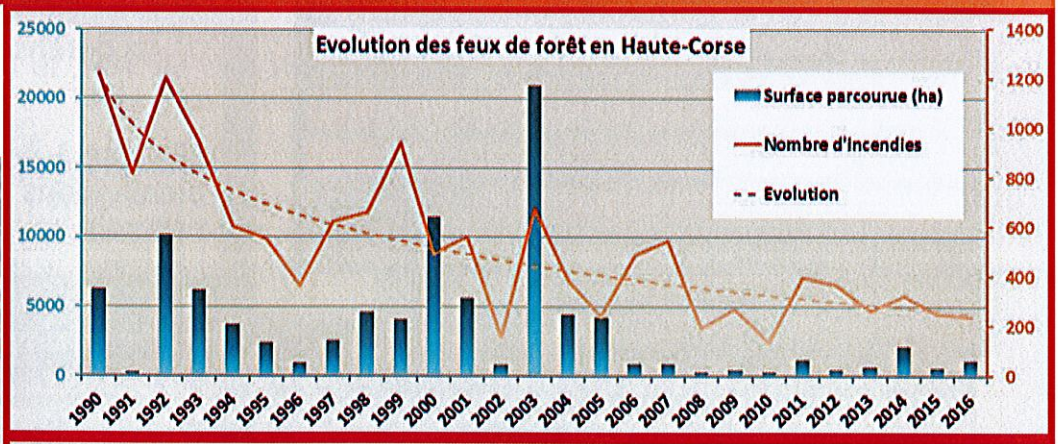

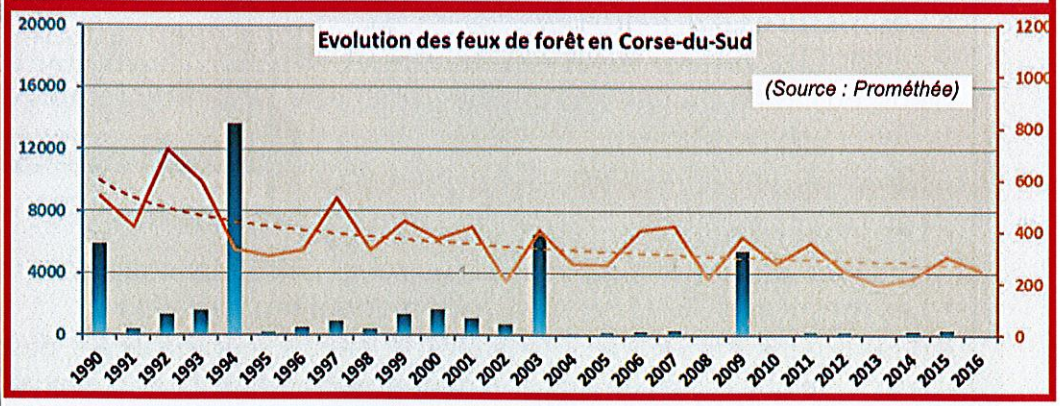

Depuis 1990, on constate une diminution progressive des mises à feu, de l'ordre de 75% en Haute-Corse qui est le département le plus touché. On note également une nette diminution des surfaces brûlées depuis 2004.

Principales causes d'incendie

- Causes volontaires
  malveillance, pastoralisme, chasse
- Causes involontaires ou accidentelles
  imprudences, négligences (brûlage des végétaux, travaux agricoles ou forestiers...)
- Cause naturelle
  la foudre

Le pastoralisme qui engendrait de grands feux il y a encore 30 ans ne représente plus aujourd'hui une cause majeure d'incendie. Depuis quelques années, les surfaces brûlées sont essentiellement dues à des actes de malveillance de type conflits, intérêt ou pyromanie.

(cf. dernière page)

La stratégie générale

La stratégie globale contre les incendies tourne autour de trois piliers principaux : **la prévention, la prévision** et **la lutte**.

Les trois piliers

La prévention tente d'éviter l'apparition du phénomène ;
la prévision permet de s'y préparer si la prévention échoue ;
la lutte représente l'aspect ultime et curatif de l'action de la puissance publique.

Le cadre règlementaire

Le **Code forestier** constitue le principal cadre réglementaire de stratégie et de planification et fait l'objet de déclinaisons territoriales : PPFENI, PLPI, PRMF, PPRIF, OLD, emploi du feu.

(cf. dernière page)

Le réseau des principaux acteurs

- Les Préfectures
- La Collectivité de Corse
- Les communes et intercommunalités

- Les sapeurs-pompiers
- Les unités de la Sécurité Civile
- Les forestiers sapeurs
- L'Office National des Forêts
- La Gendarmerie et la Police
- Les offices de la Collectivité de Corse : OEC, ODARC
- Les services forestiers de l'Etat : DRAAF, DDTM
- Les Chambres d'Agriculture
- Les Réserves communales de sécurité civile

L'ensemble de ces acteurs œuvrent en synergie pour assurer la cohérence et l'efficacité de l'action publique.

Les politiques publiques

La prévention

C'est l'ensemble des actions mises en œuvre pour empêcher ou limiter au maximum les départs de feu.

La prévision

L'aménagement défensif des espaces

Il vise à limiter l'extension et l'impact des feux et améliorer l'efficacité de la lutte.

La défense des populations contre l'incendie

Elle vise à protéger les personnes et les biens dans les espaces habités et naturels.

La lutte

C'est l'ensemble des mesures permettant de s'opposer au développement d'un incendie, de le réduire puis de l'éteindre.

SENSIBILISATION

Les principaux moyens

- La valorisation agro-pastorale de l'espace : réouverture des milieux et production de la ressource herbacée (création de prairies, amélioration des parcours : alternatives aux feux pastoraux).
- L'information et la sensibilisation des publics aux risques d'incendie et à la réglementation sur l'emploi du feu.
- La surveillance dissuasive (patrouilles…).

- Les équipements d'aide à la lutte : les zones d'appui à la lutte (ZAL), les pistes DFCI, les réserves en eau (bassins, citernes…).
- Les aménagements agro-pastoraux et forestiers.

Dans les espaces habités
Mise en œuvre du débroussaillement réglementaire (OLD) et prise en compte du risque incendie de forêt en matière d'urbanisation (PPRIF).
Dans les espaces naturels
Gestion des flux de population en fonction du risque (fermeture de massifs) et zones de regroupement en massif forestier (PRMF).

Déploiement de l'ensemble des moyens terrestres et aériens, nationaux, régionaux et départementaux (ordres d'opérations nationaux et départementaux).

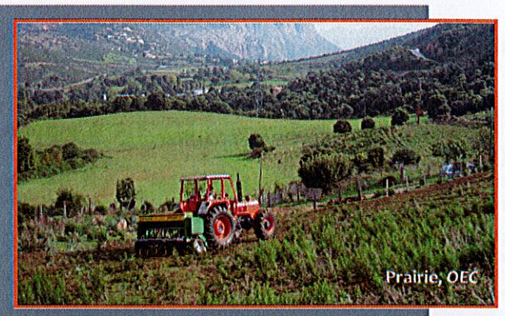
Prairie, OEC

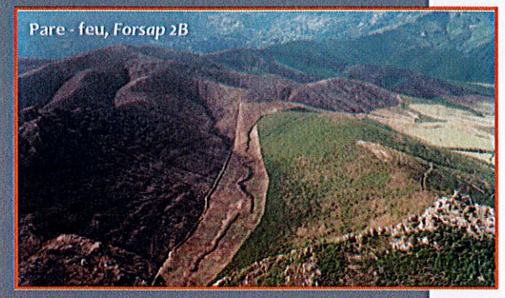
Pare - feu, *Forsap 2B*

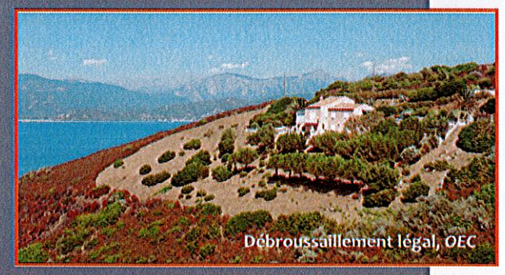
Débroussaillement légal, *OEC*

Pompier et canadair, *CEMAGREF / IRSTEA*

Après le feu

- **Les mesures d'urgence :**
– réduire les risques sur les personnes et les biens en cas de chute d'arbres, éboulement de terrain et chute de pierres, embâcles en cas de crues, pollution des captages d'eau potable…

- **Les moyens réglementaires et techniques :**
– limitation ou interdiction d'accès aux zones à risques, coupes d'arbres dangereux, purge de blocs rocheux menaçants, pose de filets de protection…

- **Les mesures pour la reconstitution du milieu naturel :**
– **il est urgent d'attendre ! En général, La nature reprend vite le dessus et reconstitue rapidement un couvert végétal.**
– Dans quelques cas bien ciblés, il peut être envisagé d'intervenir par des travaux (coûteux) de plantation ou de génie biologique, après étude technique préalable.

Principales causes d'incendie

Répartition en % de surface incendiée pour les feux renseignés

Données Prométhée - Période 2010 /2017

Causes volontaires ou malveillantes : 86,3% des feux renseignés
- Feux pastoraux
- Chasse
- Autres causes malveillantes ou volontaires

Causes accidentelles ou involontaires : 12,8% des feux renseignés
- Lignes électriques
- Emploi du feu
- Autres causes accidentelles ou involontaires

Causes naturelles : 1,0% des feux renseignés
- Foudre

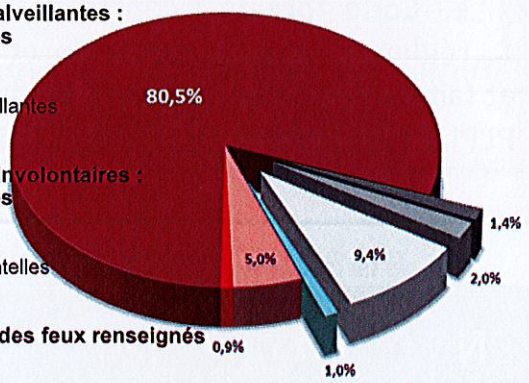

De 2010 à 2017, les surfaces incendiées induites renseignées sont dues pour 86,3 % à la malveillance (conflit, intérêt ou pyromanie), pour 12,8 % à des causes accidentelles ou involontaires et pour 1 % à des causes naturelles.

*(**Remarque** : ces données portent sur 83,4 % de la superficie incendiée et 45,2 % du nombre de feux de la période 2010/2017. 16,6 % de la superficie incendiée et 54,8 % du nombre de feux relèvent de causes non renseignées ou inconnues.)*

L'OBSERVATOIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA CORSE

Créé en 1996, l'Observatoire est conçu comme un réseau d'échange permettant de rassembler tous les partenaires intéressés pour mutualiser et valoriser les données disponibles et ainsi produire une information utile sur l'environnement et le développement durable.
Un protocole d'accord État - Collectivité de Corse, consultable sur le site internet www.oddc.fr définit les missions et le fonctionnement de l'Observatoire.

Des travaux ont été engagés afin d'optimiser la gestion et la valorisation des données régionales relatives aux incendies de forêt.
Des outils de visualisation et d'exploitation de ces données sont en cours de développement pour les acteurs concernés et/ou le grand public :

- **carte des contours de feu** depuis 1970 (cf. ci-dessous) avec évolution chronologique et restitution 3D ;

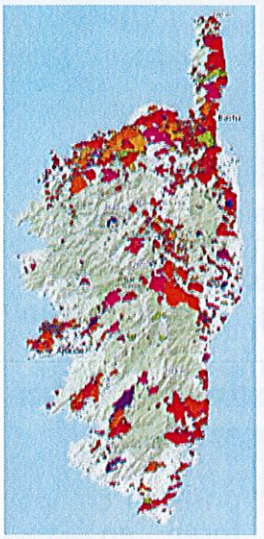

Carte visualisable dans l'outil cartographique de l'Observatoire

www.oddc.fr
rubrique
« Cartographie »

- **intégration des données** dans un visualiseur cartographique généraliste ;
- **flux WFS** pour exploitation directe à partir d'un logiciel SIG ;
- **graphiques interactifs et rapports PDF** générés automatiquement.

Cadre règlementaire

- **Le Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies (PPFENI)** : articles L133-2 et R133-1 à 11 du code forestier.
PPFENI (2013-2022) : arrêté du Préfet de Corse du 19 décembre 2013.
- **Les études de Plans Locaux de Protection contre les Incendies (PLPI) et de Protection Rapprochée des Massifs Forestiers (PRMF)** : arrêtées par les Préfets de département après avis de la sous-commission "incendies de forêts" de la Commission Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CDSA).
- **Les Plans de Prévention contre les Risques d'Incendies de Forêts (PPRIF)** : articles L131-17 et 18 du code forestier et L562-1 et suivants du code de l'environnement.
- **Les Obligations Légales de Débroussaillement (OLD)** : articles L134-5 à 18 et R131-13 à 16 du code forestier. Arrêté préfectoral de Corse-du-Sud du 3 décembre 2012, arrêté préfectoral de Haute-Corse du 12 mars 2013.
- **L'emploi du feu** : articles L131-1, L131-6 et R131-2 à 4 du code forestier. Arrêté préfectoral de Corse-du-sud du 24 avril 2018, arrêté préfectoral de Haute-Corse du 1er juillet 2015 (en cours de révision).

En savoir plus

- **Europe** : http://effis.jrc.ec.europa.eu/
The European Forest Fire Information System (EFFIS)
- **France** : http://bdiff.ifn.fr/
Base de Données sur les Incendies de Forêts en France (BDIFF)
- **Zone de défense sud** (Prométhée) : http://www.promethee.com/
Base de données officielle pour les incendies de forêt dans la zone méditerranéenne française
- **Université de Corse** : https://feuxdeforet.universita.corsica/
Modélisation et expérimentation de feux de végétation

www.oddc.fr

Lettre d'information de l'ODDC
♦ OEC, 14 avenue Jean Nicoli - 20250 CORTE ♦ tél : 04.95.45.04.00
♦ DREAL, 19 cours Napoléon, Bâtiment D, 20000 AJACCIO ♦ tél : 04.95.51.79.70
♦ observatoire@oec.fr ♦ www.oddc.fr
♦ Rédaction : OEC, DREAL, DRAAF, ONF, DDTM 2B, DDTM 2A, CdC, SIS 2B, SIS 2A
♦ ISSN 2425-519X (en ligne) ♦ ISSN 2554-0327 (imprimé)
♦ Imprimé sur papier recyclé